

2023-01/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Cécile AUTRAN

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Pascale AUGUET OTTAVY), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à Cécile AUTRAN), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Michel REZK (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Karine CACHELEUX (pouvoir à Marie MEYER), Philippe VERCHER (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Isabelle DERBES (pouvoir à François CAVALLIER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 13

VOTANTS : 21

**DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LA PRISE EN CHARGE
DES FRAIS LIES AUX FÊTES ET CÉRÉMONIES - EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil que suivant le C.G.C.T., il est fait obligation de lister les dépenses afférentes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » en adoptant ainsi une délibération de principe.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation d'engager les dépenses suivantes sur le compte 6232 :

- Cérémonie des vœux
- Cérémonies commémoratives (30 avril, 8 mai, 8 juin, 18 juin, 14-15 août, 11 novembre, 5 décembre),
- Fête Nationale (14 juillet)
- Fêtes locales (Sainte Maxime, Saint Donat),
- Festival du Violoncelle,
- Festival de Quatuors à Cordes,
- Les Olivades
- Fête de l'Andouillette
- Jumelage
- Cérémonie des nouveaux arrivants

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à dresser la liste des fêtes et cérémonies ci-dessus les dépenses afférentes devant être imputées sur le compte 6232.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.